

Accord avec la Chine communiste : soumission du Saint-Siège ?

Author : Riposte Catholique

Categories : [Eglise universelle](#), [En Une](#), [Riposte Catholique](#), [Rome](#)

Date : 22 septembre 2018



Soumission ? C'est le terme employé par Sandro Magister dans son premier commentaire sur l'accord (provisoire) signé entre le Saint-Siège et la Chine communiste. Communiste ! Et le secrétaire d'État, le cardinal Pietro Parolin, ne craint pas de se féliciter d'avoir signé cet accord avec « les autorités civiles légitimes » du pays... On attendait « légales » ou « de fait », mais « légitimes » pour une dictature communiste qui persécute comme jamais les chrétiens, cela ne passe pas... Si ces autorités sont désormais « légitimes », plus rien ne s'oppose à l'échange d'ambassadeurs et tant pis pour la République de Chine.

La seule chose que l'on sait officiellement sur l'accord signé aujourd'hui 22 septembre à Pékin entre le Saint-Siège et la Chine, c'est qu'il « traite de la nomination des évêques », qu'il est « provisoire » et qu'il « prévoit des évaluations périodiques de sa mise en œuvre ».

Pas un mot de plus sur son contenu.

Les signataires de cet accord sont, du côté du Saint-Siège, Antoine Camilleri, le sous-

secrétaire pour les relations avec les États, et du côté de la Chine le vice-ministre des affaires étrangères Wang Chao.

Le cardinal Pietro Parolin, le secrétaire d'état du Vatican, a ensuite ajouté dans une déclaration que pour le Saint-Siège, l'accord a « un objectif pastoral » et répond au besoin d'avoir des pasteurs « qui soient reconnus par le successeur de Pierre et par les autorités civiles légitimes de leur pays ».

Ce qu'on n'a pas dit, c'est que le choix des pasteurs incombera en premier lieu aux autorités chinoises avec un fragile droit de veto concédé au pape sur les candidats qui lui déplairaient.

En ce sens, on peut à juste titre qualifier cet accord d'« historique » puisqu'il signe une spectaculaire marche arrière sur le chemin que l'Église catholique a parcouru à travers des siècles d'histoire afin de s'affranchir de la soumission aux pouvoirs politiques, en particulier en ce qui concerne l'« investiture » de ses pasteurs.

Et pour commencer, François a mis en pratique cet accord dès le jour de sa signature en levant l'excommunication qui pesait sur sept évêques « officiels » mis en place par le régime et qui n'avaient jusqu'à hier jamais été reconnus par le Saint-Siège.

Ou mieux, pas sept mais bien huit puisque François a également levé l'excommunication d'un autre évêque « décédé le 4 janvier 2017 qui avait, peu avant de mourir, exprimé le désir d'être réconcilié avec le siège apostolique. »

*

L'intervention vidéo du cardinal Paroli. Le mot « légitimes » s'entend nettement à 1'41". Le secrétaire d'État s'y prend d'ailleurs à deux fois pour le prononcer, sans doute troublé par l'incongruité qu'il profère... Mais le ton monocorde de son intervention, son absence de joie et d'enthousiasme en disent plus qu'un long discours...

Sources : [Settimo Cielo](#) (L'Espresso), 22 septembre ; [Diakonos](#), 22 septembre, pour la traduction en français (légèrement modifiées par nos soins)